

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres:

Séance du 22 Septembre 2016

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

N° 1

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

VENDAT

**POSTE DE
REFOULEMENT**

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

**ACQUISITION
D'UNE PARTIE DE
LA PARCELLE
BL 14**

formant la majorité des membres en exercice.

M. THOMAS

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président

Mme et MM. C. CATARD - M. GUYOT - J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-

Préfecture le : **29 SEP. 2016**

Publiée ou notifiée le :

29 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier et notamment ses compétences relatives à l'assainissement,

.../...

- 2 -

Vu la convention de servitude entre autres « d'implantation d'un poste de refoulement et de passage pour son entretien » sur la parcelle BL 14 située rue de Bellevue à Vendat, régularisée entre la société VITTER FONCIER, propriétaire, et Vichy Val d'Allier, aux termes d'un acte authentique reçu par Me LAFFAY, notaire à Saint-Yorre, le 9 mars 2016,

Considérant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier d'acquérir l'emprise foncière sur laquelle a été réalisé ce poste de refoulement, à savoir une partie d'environ 20 à 40 m² de la parcelle susmentionnée, appartenant désormais à M. Christophe THOMAS,

Considérant l'accord intervenu pour cette transaction avec M. Christophe THOMAS, et ce au prix de 1€,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir une partie de 20 à 40 m² de la parcelle cadastrée BL 14 susmentionnée (voir plan joint) auprès de M. THOMAS ou de ses ayants-droit, pour un montant forfaitaire, quel que soit le nombre de m² cédés, de 1€.
- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions.
- dit que les frais relatifs à cette acquisition (découpage, acquisition, frais d'acte, ...) seront imputés au budget Assainissement de Vichy Val d'Allier pour l'année 2016.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

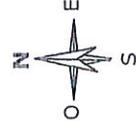
.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier, le 22 septembre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

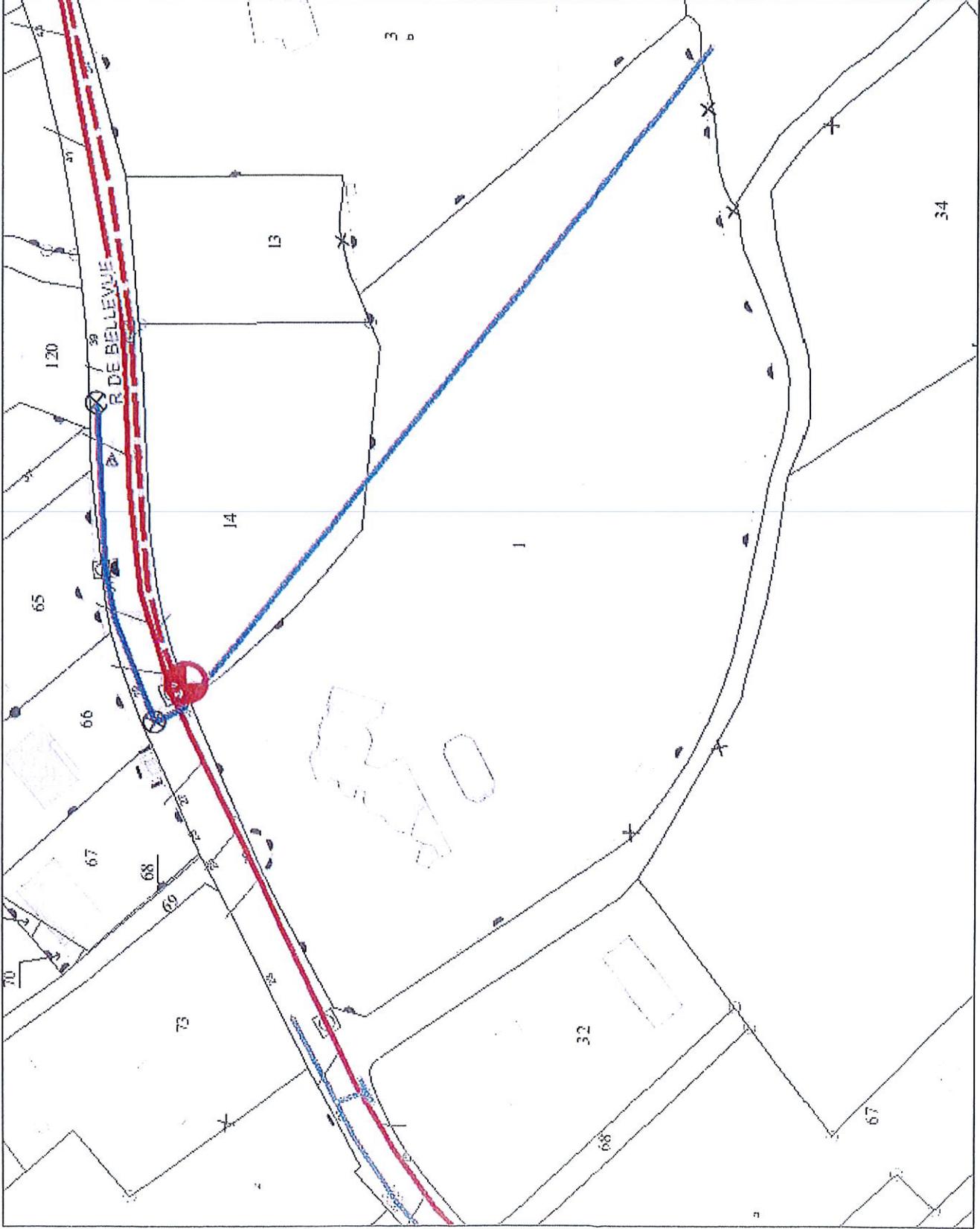
-  Eaux pluviales
-  Eaux usées
-  Usinaire
-  Regard bozgne
-  Dalle béton
-  Obvrateur
-  Regard visitable
-  Regard variable avec avalor
-  Regard variable avec grille
-  Tampon grille
-  Avaloir
-  Caniveau
-  Grille avalor
-  Grille
-  Ouvrage
-  Dessabieur
-  Puits d'infiltation
-  Séparateur hydrocarbure
-  Exutoire
-  Station de traitement
-  Déversoir
-  Bassin
-  Station de pompage



Edité le 23/11/2015

Sources:
SIG - CA Vichy Val d'Allier
DGFiP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:1 000



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 1 DU 22 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2016 / VENDAT / POSTE DE REFOULEMENT / ACQUISITION D'UNE
PARTIE DE LA PARCELLE BL 14 / M. THOMAS

.....
Date de décision: 22/09/2016

Date de réception de l'accusé 29/09/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 22SEPT2016_1

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160922-22SEPT2016_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (003-240300426-20160922-22SEPT2016_1-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

Séance du 22 Septembre 2016

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

N° 2

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

**AMENAGEMENT
DE LA BOUCLE
DES ISLES**

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

**ACQUISITION DE
LA PARCELLE
AP 412**

formant la majorité des membres en exercice.

**CONSORTS
MARTINET**

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président

Mme et MM. C. CATARD - M. GUYOT - J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

29 SEP. 2016

Publiée ou notifiée le :

29 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy et notamment ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la délibération n° 28 du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2001, reconnaissant d'intérêt communautaire le projet d'aménagement de la Boucle des Isles initialement porté par la Commune de Bellerive sur Allier,

Vu les Bureaux Communautaires des 30 mai 2012 et 6 juin 2013, au cours desquels des précisions ont été apportées quant aux orientations d'aménagement du secteur de la Boucle des Isles, dans le prolongement de l'étude réalisée par le Cabinet AXE-SAONE,

Vu l'estimation du service du Domaine en date du 24 février 2016 confirmée par courrier du 14 juin dernier,

Considérant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier de compléter encore sa réserve foncière en se rendant propriétaire de la parcelle cadastrée AP 412, située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier, d'une superficie totale de 8919m² (cf plan annexé),

Considérant l'accord intervenu entre les propriétaires du bien et Vichy Val d'Allier sur un prix s'élevant à 0,50€/m², soit à un montant global de 4 459,50€ arrondi à 4 500€,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir auprès des consorts MARTINET ou de leurs ayants-droit, la parcelle cadastrée AP 412 (8919 m²), située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier au prix global de 4 500€.

- de donner mandat en conséquence au Président ou au Conseiller Délégué pour signer tous actes et tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

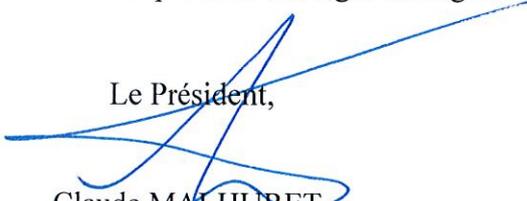
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Val d'Allier.

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

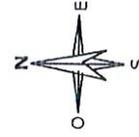
.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Val d'Allier,
le 22 septembre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

-  A. acquérir
-  Acquisition en cours
-  Cession en cours
-  Propriété VVA
-  Propriété VVA avec locataire
-  Mise à disposition de VVA
-  Mise à dispo. de VVA avec locataire
-  VVA Locataire



Edité le 08/02/2016

Sources:

SIG - CA Vichy Val d'Allier
DGFiP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:2 000



BOUCLE DES ISLES - AP 412



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 2 DU 22 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2016 / AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DES ISLES / ACQUISTION DE LA
PARCELLE AP 412 / CONSORTS MARTINET

.....
Date de décision: 22/09/2016

Date de réception de l'accusé 29/09/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 22SEPT2016_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160922-22SEPT2016_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (003-240300426-20160922-22SEPT2016_2-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Septembre 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

N° 3

OBJET :

**AMENAGEMENT
DE LA 2EME
TRANCHE DU
BOULEVARD
URBAIN SUR
VICHY ET CUSSET**

**PRINCIPE DE
CESSION DE
DELAISSES**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-

Préfecture le :

29 SEP. 2016

Publiée ou notifiée le :

29 SEP. 2016

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président

Mme et MM. C. CATARD - M. GUYOT - J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2003 décidant que la Communauté d'Agglomération assurerait la maîtrise d'ouvrage du boulevard urbain,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2009 approuvant le lancement opérationnel du projet de boulevard,

.../...

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012 déclarant le projet d'utilité publique,

Vu l'acte de vente signé le 27 juillet 2011 entre Madame LEMONON et Vichy Val d'Allier relatif à la parcelle AH 460 située 15 rue des fleurs et 9 rue de Bordeaux à Vichy,

Vu l'acte de vente signé le 16 janvier 2013 entre les conjoints AKRIM et Vichy Val d'Allier relatif à la parcelle AH 461 située 7 rue de Bordeaux à Vichy,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2014 approuvant le lancement des études préalables à la réalisation de la 2^{ème} tranche du boulevard urbain,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2014 approuvant la passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la 2^{ème} tranche du boulevard urbain,

Vu la délibération du Bureau Communautaire en date du 15 janvier 2015 mandatant l'EPF Smaf Auvergne pour l'acquisition foncière des parcelles nécessaires à la construction de la 2^{ème} tranche du boulevard urbain sur Vichy et Cusset, notamment les parcelles AH 440, 441, 462 et 466 situées rue de Bordeaux à Vichy,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2016 approuvant la passation des marchés de travaux relatifs à la 2^{ème} tranche du boulevard urbain,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 27 juin 2016,

Vu l'acte de vente signé le 6 juillet 2016 entre Me Raynaud et Vichy Val d'Allier relatif à la parcelle AH 467 située 3 rue de Bordeaux à Vichy,

Considérant que les travaux entrepris pour la réalisation du boulevard urbain sur les parcelles susmentionnées, acquises par l'EPF Smaf et qui seront ensuite vendues en totalité à Vichy Val d'Allier, vont créer des délaissés inutiles au projet de voirie envisagé et générateurs de frais conséquents, notamment d'entretien,

Considérant que plusieurs riverains résidant avenue de la République et rue de Provence, soit dans des rues jouxtant la rue de Bordeaux, ont manifesté leur intérêt pour acquérir lesdits délaissés afin d'agrandir leurs espaces extérieurs (voir plan joint),

Considérant l'accord intervenu entre les parties sur un prix de vente du mètre carré s'élevant à 20€, lequel prix correspondant à l'évaluation domaniale,

Considérant l'intérêt bien compris des parties,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le principe de la cession du délaissé d'environ 160m² de la parcelle AH 440 au profit de Monsieur et Madame Alfred BLASCO ou de leurs ayants-droit, au prix de 20€/m² livré brut de démolition, sous réserve que Vichy Val d'Allier devienne propriétaire de la parcelle susmentionnée,

- d'approuver le principe de la cession des délaissés d'environ 260m² des parcelles AH 441 et AH 460 au profit de la SCI JADE, au prix de 20€/m² livré brut de démolition, sous réserve que Vichy Val d'Allier devienne propriétaire de la parcelle AH 441 susmentionnée,
- d'approuver le principe de la cession des délaissés d'environ 100m² des parcelles AH 461 et AH 462 au profit de Monsieur et Madame Jean-Marc DESHUIILLERE ou de leurs ayants-droit, au prix de 20€/m² livré brut de démolition, sous réserve que Vichy Val d'Allier devienne propriétaire de la parcelle AH 462 susmentionnée,
- d'approuver le principe de la cession des délaissés d'environ 140m² des parcelles AH 466 et AH 467 au profit de Monsieur et Madame Pascal CHATONNET ou de leurs ayants-droit, au prix de 20€/m² livré brut de démolition, sous réserve que Vichy Val d'Allier devienne propriétaire de la parcelle AH 466 susmentionnée,
- de prendre en charge les frais afférents à la division et au bornage nécessaires à l'individualisation des délaissés susmentionnés,
- de faire exécuter aux frais de Vichy Val d'Allier la construction des murs de clôture suivant les nouvelles emprises,
- de donner mandat à Monsieur le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous les actes et documents inhérents.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces décisions.
- dit que toutes les recettes et dépenses afférents seront imputées au budget principal de Vichy Val d'Allier.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier,
le 22 septembre 2016.

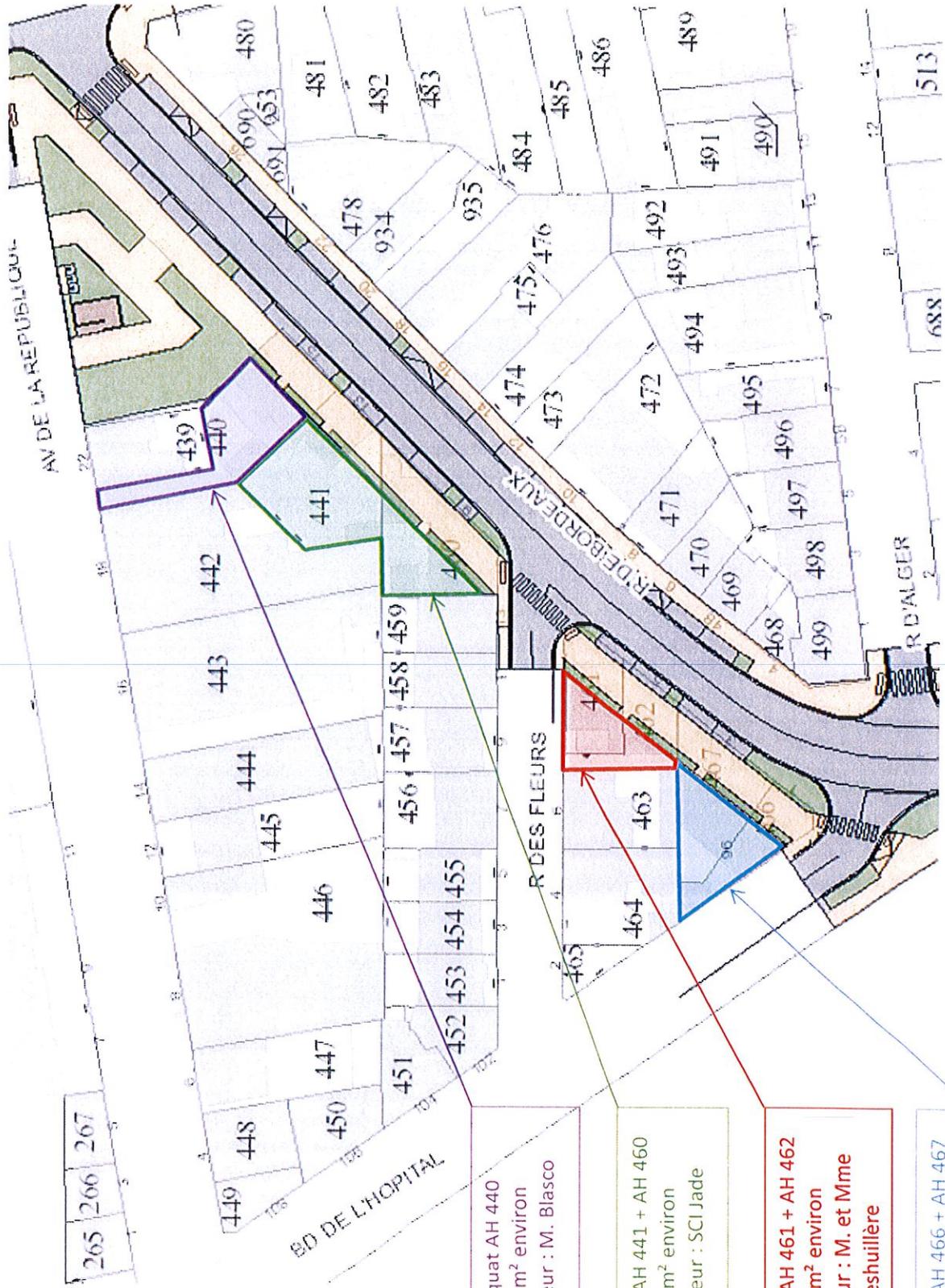
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

Revente des délaissés générés par le boulevard urbain, rue de Bordeaux à Vichy

point au 1^{er} août 2016



- Reliquat AH 440
160m² environ
Acheteur : M. Blasco
- Reliquat AH 441 + AH 460
260m² environ
Acheteur : SCI Jade
- Reliquat AH 461 + AH 462
100m² environ
Acheteur : M. et Mme Deshuillère
- Reliquat AH 466 + AH 467
140m² environ
Acheteur : M. Chatonnet

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°3 DU 22 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2016 / AMENAGEMENT DE LA 2EME TRANCHE DU BOULEVARD URBAIN
SUR VICHY ET CUSSET / PRINCIPE DE CESSION DE DELAISSES

.....
Date de décision: 22/09/2016

Date de réception de l'accusé 29/09/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 22SEPT2016_3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160922-22SEPT2016_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (003-240300426-20160922-22SEPT2016_3-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

Séance du 22 Septembre 2016

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

N° 4

OBJET :

**FRAIS DE
DEPLACEMENT
DES ELUS**

**MANDATS SPECIAUX
M. GUERRE
M. POMMERAY
M. CROUZIER**

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président

Mme et MM. C. CATARD - M. GUYOT - J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 27 SEP. 2016

Publiée ou notifiée

le : 27 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les barèmes de remboursements au plan national,

Vu la délibération du 25 octobre 2007 décidant la mise en œuvre de la réglementation issue du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

.../...

Vu la délibération N° 5 du 26 Septembre 2013 concernant le remboursement des frais de déplacements des agents de VVA,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier n°7 en date du 25 septembre 2014 relative aux mandats spéciaux délivrés aux élus,

Vu la délibération n°3 du 24 mars 2016 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier relative notamment aux délégations confiées au bureau communautaire en matière de mandats spéciaux aux Présidents, Vice-Présidents et Conseillers Communautaires pour les missions accomplies dans l'intérêt de l'agglomération,

Considérant qu'en vertu de ce mandat spécial, limité dans son objet et sa durée, les élus peuvent être contraints de se déplacer hors du territoire intercommunal et qu'ils peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais,

Propose au Bureau Communautaire :

- de donner mandat spécial à :

. M. GUERRE, Conseiller Communautaire, dans le cadre d'une formation des élus du 24 au 26 août 2016 à Paris,

. M. POMMERAY, Conseiller Communautaire, dans le cadre d'une formation des élus le 2 et 3 septembre 2016 à La Rochelle.

. M. André CROUZIER, Vice-Président en charge des déchets ménagers et de l'Hygiène dans le cadre de la convention nationale de l'ADCF, les 12, 13 et 14 Octobre 2016 à Strasbourg,

Les frais engagés pour ces missions seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal : Exercice 2016 – compte 6532

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

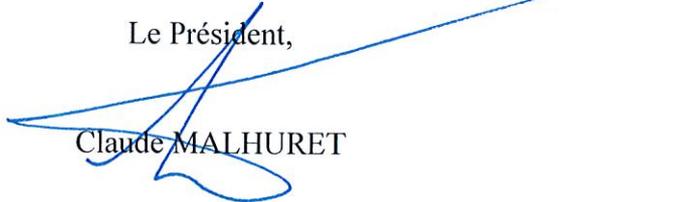
- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier,
le 22 septembre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2016 - FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS - MANDATS SPECIAUX M.
GUERRE - M. POMMERAY - M. CROUZIER

.....
Date de décision: 22/09/2016

Date de réception de l'accusé 27/09/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 22sep2016_4

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160922-22sep2016_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .6

Institutions et vie politique

Exercice des mandats locaux

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (003-240300426-20160922-22SEP2016_4-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

Séance du 22 Septembre 2016

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

N° 5

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**ETUDE
PATRIMONIALE ET
DE
POSITIONNEMENT
STRATEGIQUE DU
POLE D'ECONOMIE
SPORTIVE**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J. P. BLANC - P. BONNET - C. BOUARD - A. CORNE - C. FAYOLLE - G. MAQUIN - G. MARSONI - M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président

Mme et MM. C. CATARD - M. GUYOT - J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

27 SEP. 2016

Publiée ou notifiée le :

27 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article 1612-12,

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée par la loi n° 99-522 du 25 juin 1999,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Auvergne des 22 et 23 septembre 2014 instituant les Contrats Auvergne + 3^{ème} génération,

.../...

Vu l'enveloppe régionale notifiée le 26 septembre 2014 susceptible d'être mobilisée sur la période 2015-2017 par la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier au titre du Fonds Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FRADDT) – soit 1 498 187 € au titre du « FRADDT EPCI »- non compris les autres financements « FRADDT Pays » ou « lignes spécifiques »,

Vu la décision n°34 de la commission permanente du Conseil régional d'Auvergne du 10 juillet 2015,

Vu la délibération n°4B du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier du 24 septembre 2015 relative à la signature du Contrat Auvergne + 3^{ème} génération,

Considérant que cette démarche proposée par la Région Auvergne contribuera à la mise en œuvre des actions inscrites au projet d'agglomération de Vichy Val d'Allier sur la période 2015-2017,

Considérant que le projet d'étude patrimoniale et de positionnement stratégique du pôle d'économie sportive est éligible à un financement régional,

Propose au Bureau Communautaire :

- De valider l'objet de l'opération et le plan de financement détaillé ci-après,
- D'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses liées au projet,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les cofinancements inscrits au plan de financement auprès des différents partenaires, et à signer les conventions attributives et tout document à intervenir,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à Vichy, le 22 septembre 2016.
Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

ANNEXES :

Plan de financement prévisionnel :

BUDGET PRÉVISIONNEL		
Total dépenses : 162 150 € HT		
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € HT		
Conseil départemental Allier	48 000 €	29.6 %
Conseil régional Auvergne – Rhône Alpes	64 860 €	40 %
Sous-total aides	112 860 €	69.6 %
Autofinancement	49 290 €	30.4 %
TOTAL	162 150 €	100 %

Descriptif de l'opération :

Le territoire dispose sur l'agglomération Vichy Val d'Allier d'un outil d'attractivité sans équivalent faisant figure d'exception française et de rareté européenne. L'ensemble sportif de l'agglomération s'étend sur 500 hectares d'un seul tenant, ce qui en fait le numéro un français et l'un des tout premier d'Europe. Cette caractéristique est d'autant plus appréciable que ces équipements sont localisés dans le cœur urbain de Vichy Val d'Allier. En 2009 l'agglomération décidait de faire une mesure exhaustive de l'économie générée par l'activité sportive. Cette étude concluait à un poids de près de cinquante millions d'euros par an (recettes directes et indirectes).

Aujourd'hui le sport est considéré comme le premier moteur d'attractivité de l'agglomération, ce qui nous conduit tout naturellement à nous interroger sur l'avenir de notre « plateau d'économie sportive » tant d'un point de vue technique que fonctionnel. Aussi, proposons-nous de réaliser une étude de grande envergure sur deux volets complémentaires :

- Un volet sur le positionnement : la stratégie des acteurs de l'attractivité sportive de l'agglomération répond à un environnement hautement concurrentiel d'envergure internationale. En effet, les équipements de notre territoire contribuent par leurs tailles et leur densité à positionner Vichy sur un échiquier mondial. Nos cibles se situent sur tous les continents et nos concurrents aussi. Dans ce contexte, les choix d'investissements structurants doivent être éclairés par des éléments prospectifs actualisés. Les modalités de pratique, d'entraînement et de consommation sportive ont fortement évolué depuis la constitution du plateau d'économie sportive de VVA. Il convient de tenir compte de ces évolutions et de détecter les faits émergents et les tendances lourdes qui conditionneront un positionnement pertinent de notre territoire sur le marché du sport. Cependant une telle approche ne saurait porter ces fruits sans un diagnostic poussé des équipements qui constituera le deuxième volet de notre étude.

- Un volet patrimonial : la question cruciale de l'obsolescence technique et fonctionnelle de notre plateau d'économie sportive composé de plus de 75 équipements sportifs de haut niveau localisé dans un rayon de 1,5 kilomètre en plein cœur d'agglomération se pose depuis la fin des années 90. En effet, au-delà de leurs vieillissements, les équipements sont soumis à un dépassement fonctionnel qui hypothèque l'attractivité future du territoire. Il convient aujourd'hui de faire une analyse fine de ce à quoi doit ressembler ce plateau d'économie sportive afin de construire un schéma directeur intégrant les dimensions fonctionnelle et technique.

Ce travail permettra de maximiser nos forces en garantissant le bon niveau de nos équipements phares mais également d'amoindrir nos faiblesses en engageant la mutation de notre parc en intégrant des fonctionnalités plus en phase avec les besoins actuels et futurs. Ces analyses. Cette étude devra, par ailleurs, s'inscrire au-delà de l'échelle du Pays Vichy-Auvergne, à savoir dans une dimension métropolitaine dans le contexte de la nouvelle grande région. L'objectif est de concevoir une stratégie globale s'appuyant sur les spécificités locales de chaque acteur. Enfin ces deux aspects d'une même étude mise en perspective au vu de l'évolution de nos territoires et résonnant avec l'étude de mesure économique menée en 2009 devra se conclure par la mise en place d'une gouvernance intégrée de ce secteur qui permettra à chacun des acteurs (privés et publics) de trouver sa place dans une stratégie et une communication cohérente garantissant l'expression optimale d'un potentiel pour l'instant sous exploité.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2016 - DEMANDE DE SUBVENTION - ETUDE PATRIMONIALE ET DE
FONCTIONNEMENT STRATEGIQUE DU POLE D'ECONOMIE SPORTIVE

.....

Date de décision: 22/09/2016

Date de réception de l'accusé 27/09/2016

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 22sept2016_5

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160922-22sept2016_5-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....

Nom du fichier : 5.pdf (003-240300426-20160922-22SEPT2016_5-DE-1-1_1.pdf)